

Conditions générales de vente de CP2A ASSISTANTE

Céline PIHET (E.I)

Article 1 – Objet

CP2A ASSISTANTE, représentée par Madame Céline PIHET, 349 chemin des Choseaux 73100 GRESY SUR AIX, SIRET 908 298 508 000 15, propose des services de Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau (APE 8219Z).

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de prestations de services passées auprès de **CP2A ASSISTANTE**. Toute mission implique ainsi l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées ci-dessous.

Article 2 - Lieu d'exécution et tarifs

Les prestations prévues à l'article 1 seront réalisées soit au sein des locaux de **CP2A ASSISTANTE**, en télétravail, soit au sein des locaux du client.

Les tarifs feront l'objet d'un devis écrit valable un mois. Non assujetti à la TVA (selon article 293B du Code Général des Impôts), le devis proposé s'entendra net de TVA.

Pour être transformé en commande, ce devis devra être retourné signé et daté par le client, et porter la mention « Bon pour accord ». Le client retournera le devis signé à CP2A ASSISTANTE par tout moyen à sa convenance et s'engage à s'assurer de sa bonne réception auprès de **CP2A ASSISTANTE**.

Les tarifs indiqués sur le devis signé sont fermes, définitifs et exprimés en euros.

Pour toute commande de prestation sur site, des frais annexes seront facturés au client, dont les frais kilométriques (selon le barème kilométrique en vigueur).

Une majoration sera appliquée dans les cas suivants :

- Intervention après 18h : taux horaire majoré de 25 %
- Samedi, dimanches et jours fériés : taux horaire majoré de 50 %

Article 3 – Sous-traitance

En cas de surcroît d'activité, **CP2A ASSISTANCE** pourra sous-traiter sa prestation de services afin de répondre à la demande du client.

Article 4 – Règlement des prestations

Les prestations seront facturées en fin de chaque mois pour les prestations régulières (ou forfait), et à la fin de la mission pour les prestations ponctuelles.

Les règlements seront effectués par virement selon les coordonnées indiquées sur la facture transmise.



Les frais de livraison engagés par **CP2A ASSISTANTE** seront facturés au client selon le tarif en vigueur de La Poste ou de tout autre transporteur.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. **CP2A ASSISTANTE** s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, **CP2A ASSISTANTE** s'engage à facturer les travaux commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande, validée par la signature du devis et des présentes conditions générales de vente.

Article 5 - Modification de commande

Les éventuelles modifications de commande demandées par le client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de **CP2A ASSISTANTE**, que si elles sont notifiées par écrit et après signature d'un nouveau devis et ajustement éventuel du prix.

Article 6 - Retard de paiement

En cas de retard de paiement total ou partiel des prestations réalisées, le client doit verser à **CP2A ASSISTANTE** une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au moment de la réalisation de la prestation.

Les pénalités de retard courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, ou à défaut, le 31ème jour suivant la date de réalisation de la prestation demandée sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire et portent sur le montant total de la facture.

En sus des pénalités de plein droit, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement.

En outre, en cas de non-paiement de la facture à la date d'échéance fixée par celle-ci, **CP2A ASSISTANTE** aura de plein droit la faculté de suspendre ou d'annuler la fourniture de prestations de services demandées par le client, de suspendre l'exécution de ses obligations, de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées au client.

Article 7 - Délai de livraison (Client)

Le client s'engage à fournir à **CP2A ASSISTANTE** toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat. Tout document, élément ou information fourni par le client ne pouvant être traité pour la bonne réalisation de la commande, fera l'objet de l'annulation du contrat.

Article 8 - Délai de livraison (CP2A ASSISTANTE)

Le délai de livraison indiqué lors de la signature du devis n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Si le client souhaite un retour de prestation à une date précise, cette dernière doit être stipulée par le client.

Les cas de force majeure tels que des événements inattendus et indépendants de la volonté de **CP2A ASSISTANTE** qui provoqueraient la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente, ne pourront faire l'objet d'un impayé ou d'un paiement partiel par le client.

Article 9 - Résiliation du contrat

Le présent contrat pourra être résilié à tout instant par chacune des parties, sous la réserve, dès connaissance du motif, d'un préavis de 48 heures pour toute prestation de moins de 1 mois, et d'un préavis de 15 jours pour toutes prestations d'un mois et plus.

Article 10 – Responsabilité

CP2A ASSISTANTE mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le client pour la réalisation de la prestation. Toutefois, compte tenu des risques de dommages ou de détériorations encourus par ce type de support, il appartiendra au client de s'en prémunir par tout moyen à sa convenance.

Article 11 - Confidentialité des résultats

Chaque partie s'engage à conserver strictement confidentiels les données ou concepts, informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient (économiques, techniques, commerciaux) auxquels elle pourrait avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. **CP2A ASSISTANTE**, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes. De convention expresse, les résultats de la mission seront en la pleine maîtrise du client à compter du paiement intégral de la prestation et le client pourra en disposer comme il l'entend.

Le Client convient que **CP2A ASSISTANTE** n'encourra aucune responsabilité en raison de toute perte de bénéfices, de trouble commercial, de dommage que le Client subirait, de demandes ou de réclamations formulées contre le Client et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

CP2A ASSISTANTE s'interdit de faire état des résultats et de les utiliser de quelque manière, sauf à obtenir préalablement l'autorisation écrite du client.

Article 12 - Traitement des données à caractère personnel

En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal et la Directive Européenne du 24 octobre 1995 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent.

Afin de faire valoir ses droits, le client prendra contact directement avec **CP2A ASSISTANTE**, par courrier ou par mail.

Article 13 - Juridiction compétente

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution d'un contrat conclu avec CP2A ASSISTANTE sera de la compétence des tribunaux de CHAMBERY.